



v1 - 05/11/2025

Certiphyto décideur en entreprise non soumise à agrément

Objectifs

Obtenir le Certificat individuel dans le cadre du plan ECOPHYTO

Méthode et Matériel pédagogique

- ◆ Exposé en salle en interactivité avec le groupe
- ◆ Salle de formation équipée de tables, chaises et d'un tableau blanc, un ordinateur, un vidéoprojecteur

Moyens d'encadrement

Formateur(trice) expert certifié et agréé par le réseau ED5.

Évaluations & Attestation des compétences

Vérification des connaissances : Test informatique en ligne de 30 questions (1 heure)



2 jours - 14 heures



**INTER-ENTREPRISE
& INTA-ENTREPRISE**
France Métropolitaine



8 Stagiaires maximum
Individualisation : oui



Public : Exploitants agricoles, chefs d'entreprises, chefs d'équipe, salariés. Pour l'achat et l'application des produits

Pré-requis : Savoir lire et écrire, connaître les 4 opérations de base
Test d'entrée en formation le 1er jour



Obtenir le Certificat individuel dans le cadre du plan ECOPHYTO



Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter notre référent handicap : ref.handicap@ed5.fr

Programme de la Formation

Jour 1 :

Réglementation et sécurité environnementale

Cadre réglementaire français: lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes: plan Ecophyto. Définition des produits phytopharmaceutiques. Produits autorisés et produits illégaux. – Autorisation de mise sur le marché. Réglementation du transport et du stockage. Utilisation des produits. Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur. Responsabilité vis-à-vis des tiers. Consignation de toute utilisation des pesticides. Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination. Dangereux pour l'environnement. Situations d'exposition aux dangers. Prévention des risques. Zonage (zones protégées, périmètre de captage). Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage). Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports. Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus. Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations. Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages. Traçabilité tout au long du processus.

Jour 2 :

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public :

Situations d'exposition aux dangers. Catégories de populations sensibles. Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains. Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers. Principales mesures de prévention. Principales mesures de protection: port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte. Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers. Principales consignes et réglementation. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident. Principaux symptômes d'empoisonnement. Conduite à tenir en cas d'accident. Mesures d'alerte des premiers secours: numéros d'urgence, déclaration des accidents. Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance)..

Réduction de l'usage, méthodes alternatives :

Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.. Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.). Systèmes réduisant les risques de bioagressions et permettant de limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Choix d'espèces résistantes ou adaptées à l'environnement. Contrôle cultural: rotations, travail du sol, gestion de la fumure, aménagements de zones enherbées. Systèmes de production intégrés. Evaluation comparative de l'utilisation des produits. Evaluation de la nécessité d'intervenir: identification des agresseurs et évaluation des risques. Raisonnement des interventions. Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.). Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bioagresseurs. Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.

Nous **contacter**



65 Rue du Moulin Vedel
30900 Nîmes

04 11 94 00 50



ww.ed5.fr



contact@ed5.fr

ED5 S.A.S au capital de 7470€

Siren : 905 195 426

NDA : Enregistrée sous le numéro 76300493030.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.